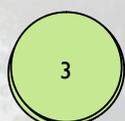


# BULLETIN MUNICIPAL

mai 2023



## Dans ce numéro :



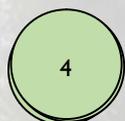
Edito



Infrastructures



Cadre de vie



Budget communal



Les réalisations  
du C.M.E.



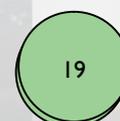
Pêle-Mêle



Urbanisme



Manifestations  
estivales



Page de l'opposition

# Mémo



## Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45

## Horaires du secrétariat de mairie

Lun, mar, jeu, ven :

8h45-12h00  
14h00-18h00

Mer :

8h45-12h00

Sam :

9h00-12h00

Téléphone mairie

05 55 75 81 01

mail

[contact@saintjouvent.com](mailto:contact@saintjouvent.com)

Site internet

[www.saintjouvent.com/](http://www.saintjouvent.com/)

page Facebook :

[www.facebook.com/  
StJouvent](http://www.facebook.com/StJouvent)

En cas d'urgence

06 71 25 25 82



**Ecole Maternelle :** 05 55 75 61 14

**Ecole Élémentaire :** 05 55 75 62 85

[ce.0870367b@ac-limoges.fr](mailto:ce.0870367b@ac-limoges.fr)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00*- 12h10	13h30* – 15h50
Mercredi	9h00*- 11h40	-

\*accueil 10 min avant.



## ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



## RAM les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

Marlène BUREAU :

06 79 78 36 74

[ram@elan87.fr](mailto:ram@elan87.fr)



## Bulletin municipal janvier 2023

Directrice de la publication : Jany-Claude SOLIS, maire

Réalisation et conception : Christelle DUBLANCHE,  
Commission démocratie locale

Impression : Mairie

Édité à 850 exemplaires

Distribution : Elus de la Majorité

# EDITO



## Une commune en constante évolution

Voilà bientôt 3 ans que l'équipe municipale est en place et agit au quotidien pour notre commune. L'envie de créer, l'enthousiasme et la détermination de chacun et chacune nous ont permis, en dépit des freins indéniables qu'ont représenté la crise sanitaire, puis la guerre en Ukraine avec ses conséquences notables quant à l'inflation, de concrétiser déjà une grande partie de notre programme : vous verrez dans ce bulletin deux réalisations, l'aire de jeux et la sculpture devant la mairie. Chaque jour, nous avançons et nous serons heureux de vous présenter notre bilan de mi-mandat lors d'une réunion publique qui se tiendra mi-septembre.

La nouvelle majorité municipale n'a pas dévié de la feuille de route qu'elle s'était fixée préalablement à son élection, et ceci dans les domaines les plus variés. Son unique ambition est de participer au développement de la commune, d'anticiper l'avenir, en prenant en compte du mieux possible les défis indéniables qui sont posés en termes de changement climatique.

Les finances sont saines : comme sur les deux années précédentes, un excédent budgétaire a été dégagé en 2022. Il est le résultat d'une gestion rigoureuse des élus majoritaires, mais également de celle d'un personnel efficace et responsable. Je tiens à les remercier tous. Grâce à la trésorerie dégagée, un ni-

veau d'investissement important et indispensable au développement de l'économie locale peut être maintenu, sans pour autant recourir à l'emprunt. En effet, durant ces 3 années, aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Si l'Etat a augmenté les bases fiscales de 7,1%, **l'équipe majoritaire a choisi de ne pas augmenter le taux communal des taxes fiscales** et je suis également heureuse de vous annoncer que, malgré la crise économique et l'inflation galopante, un budget primitif équilibré et responsable a pu être élaboré. Ce budget répond avant tout à vos besoins. En outre, il permettra de maintenir encore pour 2023 le niveau du soutien financier aux associations de notre commune, les nouvelles comme les plus anciennes qui contribuent depuis longtemps au bien vivre ensemble. Pour clore ce chapitre, je citerai Benjamin Franklin qui nous dit que « *Le seul intérêt de l'argent est son emploi.* ». Je remercie nos concitoyens pour leur confiance. Soyez assurés que, chaque jour, la majorité municipale travaille pour que l'argent de la commune soit utilisé au service du bien-être de l'ensemble de la population et au maintien de l'activité économique en général.

Nous allons également engager avec La Poste la mise en place de la Base Adresses Locales.

Avec la belle saison, vient l'envie de faire des travaux mais il est parfois difficile de savoir les démarches à réaliser.

Découvrez sous la forme d'un dessin les actions à entreprendre pour être en règle.

Les difficultés que nous avons à affronter sont suffisamment nombreuses : montée des prix sur de nombreux produits, manifestations autour de la réforme des retraites, sécheresse... Alors, je souhaite que les clochettes du joli muguet du mois de mai vous apportent à tous une douce musique apaisante.

Notre boulangerie va bientôt réouvrir et nous souhaitons une belle réussite aux nouveaux commerçants qui s'installeront avec leurs trois enfants.

Enfin, je vous laisse découvrir l'agenda des manifestations qui ponctueront l'été et je vous encourage à venir nombreux y participer, pour passer d'agréables moments. Je vous souhaite à tous un très bel été.

Cordialement

**Le Maire,**

**Jany-Claude SOLIS**

## Des impôts locaux en baisse pour 2023

### Une taxe foncière 2023 en baisse

Le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire ELAN ont choisi de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Le passage à La REOMI (Redevance sur les Ordures Ménagères Incitative) instaurée en janvier 2023 et prélevée directement par la Communauté de Communes ELAN supprime la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui était auparavant directement prélevée avec votre Taxe foncière.

C'est pourquoi vous constaterez au moment de la réception de vos avis fiscaux, à partir de la fin de l'été, une légère baisse du montant de vos impositions locales.

### COMMENT ESTIMER SA TAXE FONCIERE 2023 ?

#### Les % d'augmentation en 2023

+7,1% de base fixée par l'Etat sur la taxe foncière et taxe d'habitation

#### Les % de diminution en 2023

-12,10 % de TEOM

**Pour estimer votre taxe foncière en 2023 : votre montant 2022 x 96%**

### Une taxe d'habitation uniquement pour les résidences secondaires

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

### Le saviez-vous ? Propriétaires : nouvelle obligation déclarative

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants est maintenue. Une nouvelle obligation déclarative (art. 1418 du Code général des impôts) a été mise en place par l'administration fiscale pour identifier ces biens. D'ici au 30 juin 2023, les propriétaires doivent, pour chacun de leurs locaux (y compris les parkings, caves, etc.), lui indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1<sup>er</sup>/01/2023). Cette déclaration se fait dans l'onglet « Biens immobiliers » de l'espace sécurisé du contribuable, sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



Le mardi 28 mars 2023, le Conseil municipal a voté le compte administratif, les taux d'imposition et le budget communal pour l'année 2023.

Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses nécessaires à la bonne marche quotidienne des services et le budget d'investissement permet l'amélioration des structures et du cadre de vie.

## Les résultats 2022



### Quelques réalisations de la commune en 2022 et 2023 :

- ♦ Isolation et réfection toiture école maternelle / Isolation école élémentaire (mise en place de volets aux fenêtres, isolation façade nord et changement de fenêtres)
- ♦ Réalisation aire de jeux et sculpture, mise en place d'un ralentisseur route de Bel Air.

Le détail des investissements réalisés vous sera présenté à l'occasion du bilan de mi-mandat et dans le bulletin d'octobre.

## Le budget primitif 2023



## Mise en place de la Base Adresses Locales



### Qu'est-ce qu'une adresse normée ?

Selon le Service National de l'Adresse (SNA) de La Poste, une adresse doit être :

- ♦ **unique** à l'échelle de la commune. Une adresse représente un point précis et unique du territoire.
- ♦ **non ambiguë**, c'est-à-dire distinctement différentiable (ne pas présenter de confusion avec d'autres adresses).
- ♦ **géolocalisable**, c'est-à-dire identifiable par des coordonnées ou à partir d'un système GPS et identifiée sur le terrain par un système signalétique (panneau de rue, plaque de numérotation).

L'adressage, un impératif.

C'est un petit article de la loi 3DS, mais il a une importance considérable : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » Cette obligation, jusque-là réservée aux seules communes de plus de 2 000 habitants, est donc étendue à toutes les communes. Il revient à la commune de transmettre ses adresses à l'administration centrale, c'est-à-dire à la BAN (Base adresse nationale).

Saint-Jouvent n'a pas attendu la loi pour débiter ce travail. Cependant, une mise à jour de la Base Adresses Locales s'avère nécessaire afin de permettre sa certification et sa publication via la Banque d'Adresses Nationale, officiellement reconnue et servant de référence à de nombreux services tels que les secours et urgences, le courrier, le GPS.

Afin de procéder à cette mise à jour, la commune va faire appel à la Poste, référent officiel pour l'accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place des Bases Adresses Locales.

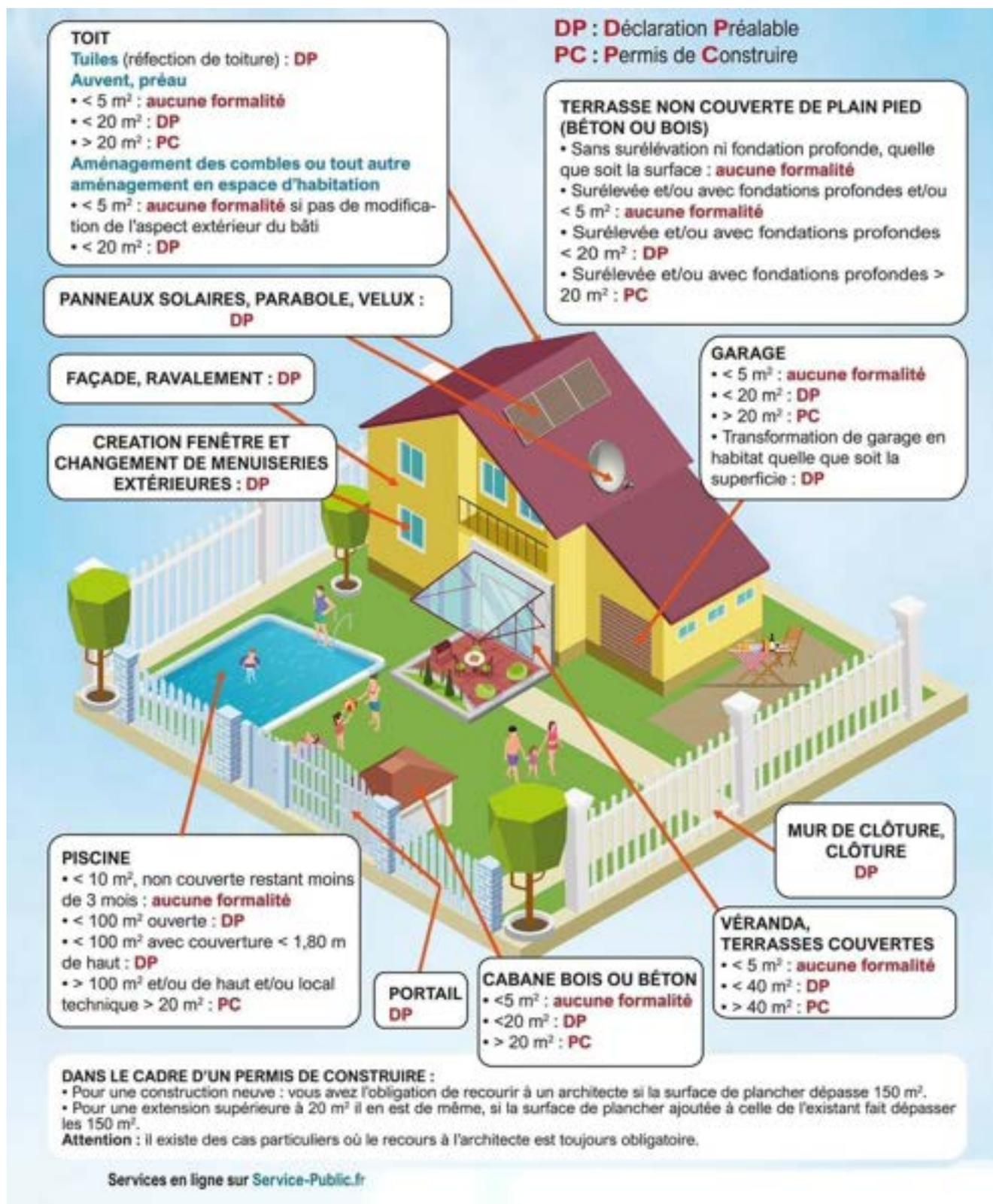
La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif l'obtention d'adresses normées sur la commune.

Il doit répondre aux principes résumés ci-dessous.



## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Construire ou modifier un bâtiment sans autorisation, ne pas respecter les critères de son permis de construire ou déclaration préalable, oublier de déposer sa demande, voici autant d'infractions pénales passibles de sanctions qui relèvent de l'Article L480-4 du code de l'urbanisme. Alors pour vous aider, voici en résumé les démarches à entreprendre :

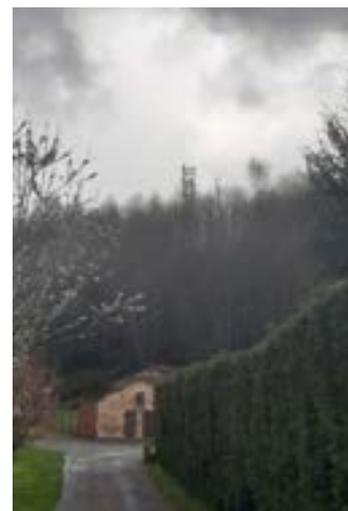




Pour nous permettre d'améliorer notre réseau mobile, et ainsi réduire les zones blanches, nous vous avons sollicité sur PanneauPocket afin que vous nous signaliez vos problèmes de couverture.

***N'hésitez pas à faire remonter ces informations à la mairie, soit directement aux secrétaires, soit par envoi d'un mail à :***

***contact@saintjouvent.com***



## Rénovation des logements ELAN



La rénovation des logements de St Jouvent avance bien. Trois logements sont terminés. Un budget de 80 000 € avait été voté en 2022 pour des travaux d'embellissement (façades extérieures, rafraîchissement peinture et changement des chaudières). Un litige avec l'artisan a entraîné du retard dans leur réalisation.

## Poursuite des travaux de toiture de l'école maternelle

L'entreprise Brique et Bois a profité des vacances de printemps pour réaliser les travaux de réfection de la toiture et d'isolation de la partie centrale de l'école maternelle.



## Un nouveau tatami pour le club de judo

Comme les tapis du Dojo avaient rendu l'âme, nous en avons acheté des nouveaux. Ils ont été installés par les animateurs du Judo avec l'aide de notre adjoint aux associations. C'est reparti pour plusieurs années au grand plaisir de nos jeunes sportifs !



## Les réalisations du C.M.E.

La météo exécrable du 1<sup>er</sup> avril nous a conduits à reporter les inaugurations de l'aire de jeux et de la sculpture devant la mairie, deux réalisations qui sont le fruit du travail de nos jeunes élus.



## Une aire de jeux pour les enfants de moins de 12 ans

Comme annoncé dans leur programme électoral de septembre 2021, les élus du CME (Conseil Municipal des Enfants) ont proposé de créer une aire de jeux afin que tous les enfants de la commune puissent s'amuser et se défouler en toute sécurité. Pour permettre son utilisation dès les vacances de printemps, son inauguration a eu lieu le jeudi 6 avril avec les enfants de l'école, quelques parents, des élus de la commune et Monsieur Veyriras, représentant le Conseil départemental.

### Les prémices de la réalisation

Après accord de l'ensemble du conseil municipal, un budget leur a été alloué. Avec 40 000 €, à eux de travailler, de réfléchir à la localisation de cet espace, aux actions qu'ils souhaitaient retrouver sur cette aire : sauter, grimper, se cacher, imaginer ... et surtout partager de bons moments !

### Le lieu

Après avoir effectué une enquête auprès des parents, ils ont défini un emplacement de façon tout à fait judicieuse puisque l'aire de jeux se trouve à côté du city park et du terrain de football permettant ainsi à toutes les familles d'avoir une activité possible pour chaque enfant.



### Les jeux

Nos jeunes élus ont souhaité que les jeux proposés s'adressent au plus grand nombre d'enfants, de 6 mois à 12 ans. Ils ont donc pré sélectionné une gamme de jeux qui a ensuite fait l'objet d'un vote auprès des enfants de l'école. La tyrolienne a été la grande gagnante ! Malheureusement, son prix et son emprise empêchaient d'avoir d'autres jeux ! C'est pourquoi, l'idée a été abandonnée.

L'ensemble retenu comprend balançoires, jeu à ressort et structure multi-jeux. Sur chacun d'entre eux figurent l'âge et le nombre d'enfants pouvant jouer. **Pour la sécurité des enfants et la pérennité des jeux, merci à chacun de faire respecter cette norme.**

### Le financement et la réalisation

Merci au Conseil départemental qui a participé au financement des jeux à hauteur de 13 365 € HT. Merci aux entreprises QUALI Cités et CANCE et aux agents

techniques municipaux qui ont apporté leur contribution à la concrétisation de ce projet. L'un des objectifs de cette aire, qui figurait au programme de la majorité, est de rajeunir notre commune en attirant une population plus jeune. Une aire de jeux comme celle-ci est un argument important pour tous les parents qui cherchent à s'installer.

## La sculpture de la Mairie

Son inauguration a eu lieu le dimanche 7 mai, jour du marché.

Le chêne, l'arbre-prince des forêts françaises depuis des millénaires, est désormais touché et menacé par le changement climatique.

Le grand chêne devant la mairie avait lui aussi souffert. Plus de 100 ans qu'il était là. Tout jouvendien, jeune ou vieux avait grandi avec lui.

Comme il semblait heureux, ce chêne entre les amoureux qui se contaient fleurette, les jeunes mariés qui s'échangeaient leurs baisers, les enfants qui jouaient autour de lui ou le marcheur qui s'appuyait sur lui pour reprendre son souffle.

Ce chêne au printemps, c'était comme un cadeau, un bouquet de fleurs offert aux oiseaux.

Au fil des semaines, au fil des saisons, il fut le confident de bien des habitants, à l'abri du soleil ou à l'abri des flocons.

Mais quel malheur, un jour vint où il fallut prendre la décision de lui couper la tête car il était devenu dangereux. Ce grand chêne fier sur son tronc qui avait apporté sa protection avait subi l'affront du temps.

La décision fut prise en avril 2021 de le décapiter sans l'arracher en espérant qu'une partie de son tronc était encore vivante pour la transformer en une sculpture insolite !

La réflexion fut confiée à notre jeune Conseil municipal qui chercha comment permettre à cet arbre de rester un symbole de la commune et décida de mettre à l'honneur la faune limousine.

Hélas, le projet initial ne put être mené à bien car le tronc était pourri et on ne pouvait travailler dans la masse. Heureusement, l'on put faire confiance à l'imagination et aux mains expertes de l'artiste pour donner à cet arbre une nouvelle vie, un aspect élan-cé tout en conservant l'idée de la faune.



Le travail fut important et nombreux furent les curieux à observer l'avancement des travaux rendus parfois délicats par la météo car la pluie ou le gel ne facilitaient pas le travail de notre artiste.

Merci à Monsieur RATINAUD et à nos jeunes élus pour avoir permis à cet arbre de rester une figure emblématique de la vie jouvendienne et de lui permettre d'accéder à l'éternité ! Ainsi, une réserve de la faune locale est née à Saint-Jouvent : 2 écureuils jouent les acrobates, un escargot escalade sereinement les branches de notre nouvel arbre, 2 chouettes veillent sur leurs petits,

tranquillement installés dans leur abri. Tous vivent ensemble, joyeusement, sous l'œil bienveillant de Mister Renard.



## Manifestations estivales

### A noter :

*Ce sont les associations de notre commune qui assurent l'organisation de cette soirée, sous la direction de la présidente de Gym Tonic, Patricia Vignals*



## Le Buis Blues Festival revient à Saint-Jouvent

C'est avec un immense plaisir que nous accueillerons, cette année encore, une soirée du Buis Blues festival, **le jeudi 17 août**. Un grand merci aux organisateurs de ce festival et merci à nos associations qui permettent de recevoir une telle manifestation dans les meilleures conditions !



### Van Tastik (US/NL)

Van Tastik est un one-man band mêlant Blues, Rock et American Folk aux rythmes hypnotiques. Qu'il livre un numéro viscéral a capella, un blues garage-rock lourd ou une mélodie douce et flottante des Appalaches / Bluegrass, il captera et retiendra l'attention de n'importe quel public et en fera des adeptes de Van.



Avec les hauts et les bas d'une vie de bohème emballés dans sa valise, sa guitare et sa voix, Van Tastik incarne en musique les multiples facettes de son histoire : réfugiés de guerre, migrants pauvres, colons violents et mystérieux. Il en résulte une mélancolie profonde et une énergie indubitable qui le pousse à persévérer à travers toute cette adversité.

### Vanja Sky (Croatie)

Vanja Krbavčić, plus connue sous son nom de scène **Vanja Sky**, est une jeune chanteuse guitariste croate qui commence à faire sensation. A 26 ans, elle figure déjà parmi les plus grands espoirs du blues rock en Europe.



## De mai à septembre



Dimanche 7 mai	Inauguration de la sculpture à 11h lors du marché de mai
Lundi 8 mai	Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
Samedi 13 mai	Course Cycliste La Jouventienne organisée par CLUB VTT
Samedi 20 mai	Marche organisée par les clubs de randonnée d'Ambazac, Bonnac-La-Côte et Saint-Jouvent
Jeudi 25 mai	Soirée Cinéma 20h30 organisée par la Mairie : « Juste Ciel »
Samedi 03 juin	Journée Bien-être organisée par RELAX & MOI
Samedi 10 juin	Manifestation organisée par le COMITE DES FETES
Samedi 17 juin	Course pédestre du Château organisée par EN AVANT SAINT JOUVENT Buvette tenue par SAINT JOUV'EN FÊTE
Samedi 17 juin ou Vendredi 23 juin	La magie de l'univers animé par Pascal COSTE (la magie d'un ciel étoilé- horaire et jour en fonction de la météo)
Samedi 24 juin	Concours de pétanque féminin organisé par CHAMBOULTOUT avec repas sur place
Jeudi 29 juin	Soirée Cinéma à 20h30 organisée par la Mairie : « 10 jours encore sans maman »
Vendredi 30 juin	Fête des écoles organisée par les PARENTS D'ELEVES
Dimanche 2 juillet	40 ans du marché
Samedi 15 juillet	Traversée de la commune par des motos et des side-cars anciens organisée par Le club de l'Estafette motocycliste
Jeudi 17 août	Soirée Buis Blues
Samedi 2 septembre	Manifestation organisée par les VIEILLES MECANIKES
Dimanche 3 septembre	Le matin marché rue des écoles
Samedi 16 septembre	Petit déjeuner citoyen à 9h30 : bilan de mi- mandat Après-midi : randonnée éco-citoyenne
Vendredi 22 septembre	Vernissage du salon des artistes, organisé par la MAIRIE
Du samedi 23 septembre au dimanche 1 <sup>er</sup> octobre	Salon des artistes organisé par la MAIRIE
Dimanche 24 septembre	Fête foraine et vide-grenier organisés par les PARENTS D'ELEVES Concours de pétanque organisé par le COMITE DES FETES

Jeudi 6 Avril à la salle polyvalente de Saint-Jouvent, dans le cadre de "La Culture au Grand Jour" financée par le Conseil Départemental, plus d'une cinquantaine de personnes ont pu découvrir et apprécier le groupe "Butterfly Twins". Avec leurs compositions et leurs voix, Gabriella Arnon et Marten Ingle ont enchanté l'auditoire pendant presque deux heures.



Merci à l'association "Chamboultout" de s'être chargée de tenir un bar, ce qui a ainsi permis à l'assistance d'échanger quelques instants avec les artistes.

### Fermeture de classe



Au total, 28 suppressions de classes primaires étaient envisagées dans le département. Une situation inédite depuis de nombreuses années.

Saint-Jouvent est concerné pour la deuxième année consécutive. Malgré la forte mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et des élus à tous les niveaux (commune, communauté de communes ELAN, département, députée et sénatrice), le couperet est tombé vendredi 24 février et la suppression de poste envisagée a été confirmée pour notre commune.

La rentrée de septembre 2023 se fera donc avec 6 classes : 2 en maternelle et 4 en élémentaire.

## Plantation de haies et mise en place de ruches à l'arboretum



**HAIECOLIER** est une opération originale portée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et soutenue par de nombreux partenaires institutionnels. Dédiée aux écoliers de la Haute-Vienne, cette opération a fédéré près de 3 000 écoliers pour implanter 87 haies champêtres de

50 mètres linéaires à travers le département en mars et avril 2023. Jeudi 23 mars, en présence de Madame Audrey Coudert, animatrice nature à la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne, deux classes de CM1-CM2 de l'école de Saint-Jouvent ont pu œuvrer sur le site de l'arboretum.



Félicitations aux enfants qui ont participé à cette opération, à leurs enseignants qui se sont investis en faveur de la conservation de l'environnement. Un grand merci également aux membres de l'ACCA présents, à nos élus et aux agents du service technique qui ont contribué à la réussite de cette opération.

## Les secrets des apiculteurs partagés avec les écoliers



*Y a-t-il des volontaires pour la dégustation de miel ?"*

Dans les classes de CE1 et CM1, tous les doigts se lèvent. En revanche, à la question, *"En avez-vous déjà tous goûté ?"*, l'unanimité devient plus relative. Si la plupart d'entre eux en connaissent un rayon sur le miel et les abeilles, pour d'autres, l'initiation est encore à faire. C'était la mission de Fabrice Demoulinger, agent technique à la commune, et apiculteur amateur qui essaime la bonne parole des abeilles dans les écoles. Deux ruches

ont été déposées à l'école. Les enfants se sont chargés de les décorer. Pour Marie Estrade et Cécile Latouille, enseignantes à Saint-Jouvent, la proposition de la municipalité leur permet de mener à bien un travail pédagogique complet qui touche à la fois à l'art plastique, via la décoration de la ruche, la sensibilisation à l'univers des abeilles grâce à l'intervention de Fa-



## Prêts pour le permis piéton !

Le jeudi 9 mars 2023, la classe de CE2 a passé le permis piéton. M. Pailler, de la prévention MAIF, a posé les 12 questions. Le gendarme Mallevalle et la brigadière Carrère Gée d'Aixe sur Vienne ont fait la correction et ont bien expliqué la dangerosité de la route. Les enfants ont appris les numéros de téléphone d'urgence en cas d'accident et qu'il faut toujours rester vigilant, surtout lorsqu'on se déplace le long des routes. Puis ils ont pu poser des questions aux gendarmes sur leur équipement et leur travail. *Un grand merci à ces trois personnes pour ce moment de partage très agréable. Tous les enfants sont repartis permis piéton en poche ! Bravo !*



### Un nouvel éco-point dans le bourg

Un nouvel emplacement d'éco-point a été mis en place dans le centre-bourg sur le parking de la salle polyvalente et à proximité de l'école maternelle. Des conteneurs de dernière génération y ont été installés. Ceux-ci permettent un accès pour les personnes à mobilité réduite avec une trappe plus basse. Ils sont de plus mieux insonorisés afin de diminuer le bruit pour le voisinage et ont des capacités plus importantes. A terme, l'ensemble des conteneurs présents sur la commune sera remplacé par cette génération.



#### Journée éco-citoyenne

Le 1<sup>er</sup> avril dernier devait se dérouler la 3<sup>e</sup> journée éco-citoyenne de la commune, en partenariat avec le SYDED. Deux circuits de randonnée de 5 km pour ramassage des déchets dans nos rues et chemins étaient proposés. Malheureusement, pour des raisons de sécurité, un niveau de vigilance jaune pour orage et vent violent de Météo-France nous a conduits à reporter cette manifestation au 16 septembre prochain.



#### Quelques bons gestes pour les éco-points :

- ◆ Ne lavez pas les emballages, les bouteilles ni les pots mais videz-les de leur contenu,
- ◆ N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres,
- ◆ Pliez les cartons ou les papiers pour gagner de la place dans les conteneurs,
- ◆ Ne compactez pas les bouteilles, flacons, boîtes, barquettes ni les briques pour un tri plus efficace sur la chaîne,
- ◆ Déposez les déchets en vrac, sans sac, dans les conteneurs de tri.

### Carnaval des enfants

Dimanche 26 mars, le Clown Bigoudi a fait son cinéma à l'occasion du carnaval des enfants organisé par l'Association des parents d'élèves : balles magiques, jeux d'équilibre, de jonglage, d'effets visuels, de gags "désopilants" et de musique...



Le tout avec la participation des enfants et de leurs parents !

# Attention aux chenilles processionnaires

## Qui sont-elles ?



Les chenilles processionnaires sont de petites chenilles dont les œufs ont été pondus sur un pin ou un chêne. Elles construisent leurs nids dans ces arbres sous forme de cocons blancs. À partir du printemps, les chenilles quittent les arbres pour aller s'enterrer et se transformer en papillons. C'est lors de cette procession qu'elles sont dangereuses pour les animaux et pour les personnes. Les chenilles ont pour habitudes de se déplacer au sol en file indienne. Classées espèces nuisibles pour la santé humaine depuis 2022, elles sont de plus en plus nombreuses.

## Quels sont les symptômes ?

Le contact des poils très urticants de la chenille processionnaire provoque une réaction violente, presque immédiate et comparable à une réponse allergique. Pour les animaux, les symptômes sont des rougeurs ; des brûlures ; des œdèmes ; une salivation importante ; un léchage excessif ; un frottement... Pour les cas les plus graves, il peut y avoir une nécrose de la langue et un choc anaphylactique. Chez l'homme, les symptômes peuvent être cutanés, oculaires, respiratoires ou digestifs en fonction du contact.

## Que faire ?

Il n'existe ni antidote ni traitement particulier. Si votre animal entre en contact avec les chenilles processionnaires, il s'agit d'une URGENCE vétérinaire. Vous pouvez rincer abondamment la zone touchée à l'eau claire froide sans frotter et sans faire avaler l'eau. Faites attention de ne pas toucher la zone à main nue. Rendez-vous au plus vite en urgence chez le vétérinaire. Pour l'homme, le traitement dépendra des symptômes.

## Prévention

Dès lors que vous repérez des nids, il est important de les signaler en mairie.

Pour plus de sécurité, veillez à rester éloigné des nids et des chenilles. Afin de vous permettre de sortir en toute sécurité, une carte interactive et collaborative a été créée sur Google Maps. Cette carte permet à chacun de placer un point pour signaler la présence de ces nuisibles. Cette carte vous offre aussi la possibilité de voir si des nids ou des chenilles se trouvent sur vos itinéraires de promenades.

Malgré cette carte, restez prudents dans les zones à risques !



Scan me 

## PÊLE-MÊLE

### Réouverture de la boulangerie

Plus que quelques semaines et nous accueillerons la famille Chaabane avec leurs trois enfants qui reprendront l'activité de boulangerie pâtisserie !



### Zooms à venir

Après vous avoir présenté le personnel communal et l'équipe d'adjoints et conseillers-délégués, nous souhaiterions vous proposer de découvrir ou re-découvrir les producteurs qui exercent sur notre commune. Cette présentation s'étalera sur plusieurs numéros. Si vous êtes producteur, nous allons vous contacter et si ce n'était pas le cas, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie afin que nous vous intégrions à notre programme d'interviews.

### Cette année, le marché fête ses 40 ans le 2 juillet



A cette occasion, un marché gourmand aura lieu toute la journée, diverses activités seront proposées en collaboration avec nos associations.

**Venez nombreux à ce rendez-vous !**



### PIMMS (Point Information et Médiation Multi-Services)

de 14h30 à 16h30, le mercredi des semaines paires, sur le parking de la salle polyvalente

### Aides financières "Bonus Vélo"

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :

- ◆ Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- ◆ Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 €, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>. Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur ce site dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

## La page de l'opposition \*

### UNIS POUR SAINT-JOUVENT

#### Brèves de Printemps :

Revenons sur notre précédent sujet : les logements sociaux du bourg de Saint-Jouvent.

Nous tenons à remercier la communauté de communes ELAN qui œuvre enfin à la réhabilitation complète de ces logements. En effet, les travaux entrepris sont importants et liés à la nécessité des lieux (intérieur, extérieur et chauffage).

Participant tout de même activement à la vie de la commune, nous nous sommes rendus à la plantation d'arbres, dans l'arborétum et à l'inauguration des jeux pour les enfants.



Comme les années passées nous tenons à vous informer que **nous nous sommes abstenus** lors du vote du budget annuel présenté en conseil municipal le 16 mars 2023.

Nous pensons que certaines dépenses sont très exagérées, voire extravagantes, par rapport à la taille de notre commune. *Jean de la Fontaine* a écrit « *La grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf* » mais tout le monde connaît la morale... « *Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages.* »

De plus, à l'heure où notre pays continue inlassablement sa montée en puissance de la crise économique, l'augmentation des prix et des factures en tous genres, le nombre croissant de personnes n'arrivant plus à se nourrir, à se chauffer, ou juste à s'offrir vacances ou plaisirs du quotidien, nous aurions préféré un budget plus social et plus équilibré pour notre commune.

Certains projets auraient pu attendre des jours meilleurs. Comme la rénovation, réhabilitation des anciens ateliers municipaux. 😞



Nous tenons aussi à féliciter l'association « StJou' en Fête » que nous soutenons depuis sa jeune création.

Un bon anniversaire pour sa 1<sup>ère</sup> année de vie et félicitation pour son excellent résultat (en binôme avec « En Avant St Jouvent ») lors de la course pédestre de l'an passé au mois de juin.

De nombreux commentaires de **satisfactions** sur l'organisation, le contenu et les membres bénévoles les ont encouragés à continuer.

C'est pourquoi en mars dernier, et toujours avec la volonté de ramener la joie dans notre commune, ils ont organisé « Happy Beer ». Une fête de la Saint-Patrick qui a accueilli pas moins de 200 personnes tout au long de la soirée.

**A noté dans vos agenda,  
samedi 17 juin 2023  
sonnera la 2<sup>ème</sup> édition de  
la course pédestre du  
château. Coureurs et  
promeneurs, venez  
nombreux pour cette soirée  
pleine de surprises.**

\* Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page

**Souvent**

Salle polyvalente



Samedi 16 septembre de 9h30 à 11h 30

**Petit-déjeuner citoyen**

**Bilan**  
*de mi-mandat*  
2020 - 2023

Vos élus vous attendent  
autour d'une tasse de café ou de thé agrémentée de viennoiseries  
pour vous présenter leur bilan de mi-mandat et  
partager la politique municipale tout en l'enrichissant de vos avis.

Inscription obligatoire auprès du secrétariat au 05 55 75 81 01